

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA
COMMUNE DE MONTBERON

N°2007-49



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
10	18	13

Séance du 22 mai 2007

Le vingt-deux mai
Deux mille sept à 21 heures
Le Conseil Municipal de MONTBERON s'est réuni à la Mairie
sous la Présidence de M. SAVIGNY T.

Présents : G. COGO, A. DELFORGE, F. ITIER, G. CARATY, G. BELLANCA, S. GILLES, M. GARCIA, P. SALLES, M. ROUJA, T. SAVIGNY

Absents Excusés : Y. BERAUD, D. FAU, S. TRICHOT, J.M. DAVID, V. DOULIEZ, P. MIQUEL, L. RAMON, M. GIRARD

Date de la Convocation.

14/05/2007

Date de l'affichage :

15/05/2007

P. MIQUEL a donné procuration à T. SAVIGNY
J.M. DAVID a donné procuration à P. SALLES
Y. BERAUD a donné procuration à G. CARATY

G. BELLANCA a été élue secrétaire de séance

Objet : Redevances SPANC

Monsieur le Maire rappelle que les communes sont tenues de mettre en place un contrôle des assainissements autonomes (Loi sur l'eau du 3 janvier 2006).

Mr le Maire informe l'Assemblée que le marché de consultation pour la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif a été lancé le 19 février 2007, que trois entreprises ont soumissionné pour cette prestation et que la Commission d'Appel d'Offres du 15 mars 2007 a retenu le Syndicat Départemental de l'Assainissement selon les critères définis dans le règlement de consultation.

Pour la mise en place de ce service public, il est nécessaire de fixer des redevances dues par les usagers de l'assainissement non collectif.

Prestations	Prix unitaires HT
Contrôle du projet et de la réalisation d'une nouvelle installation d'assainissement non collectif	76 €
Diagnostic de fonctionnement d'installation existante	50 €
Contrôle périodique du fonctionnement et de l'entretien d'installation	36 €
Visite supplémentaire	30 €
Déplacement pour rendez-vous non honoré	36 €
Analyse standard de l'effluent rejeté : MES, DBO ₅ , DCO	46 €
Analyse complète de l'effluent rejeté : MES, DBO ₅ , DCO et éléments azotés	83 €

Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique est prévue en septembre pour présenter ce nouveau service et que l'ensemble du territoire concerné devrait être traité d'ici fin décembre.

Monsieur le Maire informe également l'Assemblée qu'il peut être demandé une subvention auprès de l'Agence de l'Eau, la commune étant couverte par un schéma d'assainissement.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres présents à 12 voix pour et une abstention :

- Approuve la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif
- Approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres soit le SDEA
- Autorise Mr Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au Marché
- Approuve les montants des redevances fixés ci-dessus
- Autorise Mr Le Maire à demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Thierry SAVIGNY



Certifié exécutoire
Publié ou notifié le : 31/05/07